

**Actualité nationale - initiative**

→ **L'Express, 20.05.08, LES CASINOS SERONT AUTORISÉS À RECOURIR, p. 24**

**[information également relayée par La Liberté, 20.05.08, p. 10 ; Le Quotidien Jurassien, 20.05.08, p. 12 ; La Côte, 20.05.08, p. 17]**

**INTERDICTION DES TACTILOS**

# Les casinos seront autorisés à recourir

Le Tribunal fédéral donne raison à la Fédération suisse des casinos, que les cantons et les loteries voulaient exclure de la procédure en cours devant le Tribunal administratif fédéral (TAF) concernant l'interdiction des jeux Tactilos dans les bistrotts. L'arrêt a été rendu public hier.

La procédure est devenue très compliquée. Elle oppose les deux loteries (romande et alémanique) et les cantons à la Commission fédérale des maisons de jeu, celle-ci ayant obtenu la suspension de l'installation des

Tactilos. Le TAF doit prochainement trancher dans le recours contre cette interdiction.

C'est dans cette perspective que les casinos, d'une part, et les loteries et les cantons, d'autre part, ont tenté de s'exclure mutuellement de la procédure. Le Tribunal fédéral, dans deux arrêts (le second publié hier), a donné tort aux deux parties, les intégrant ainsi à la procédure en cours devant le TAF.

La conséquence, c'est que, selon la décision du TAF sur le fond (interdiction des Tactilos), les deux parties pour-

ront faire recours devant le Tribunal fédéral, en dernière instance, explique l'ancien conseiller d'Etat neuchâtois Jean Guinand, membre du conseil d'administration du Sport-Toto.

D'ici là, l'initiative populaire «pour des jeux d'argent au service de l'intérêt public», lancée en avril par les cantons et les loteries, aura peut-être été déposée. Ce qui portera le débat au niveau politique, en le sortant des procédures purement judiciaires.

FRANÇOIS NUSSBAUM /BERNE